

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2025 / 92 / FERTIGHY / 4 du 4 juin 2025 relative au projet de création d'une unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (80)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-1 et suivants, le I de l'article L. 121-8, l'article L. 121-9 et l'article L. 121-14 ;

Vu la décision n° 2024 / 112 / FERTIGHY / 1 du 24 juillet 2024 relative au projet de création d'une unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (80) ;

Vu la décision n° 2024 / 163 / FERTIGHY / 2 du 6 novembre 2024 relative au projet de création d'une unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (80) ;

Vu le bilan des garants de la concertation préalable publié le 24 février 2025 ;

Vu la réponse du maître d'ouvrage au bilan des garants tirant les enseignements de la concertation préalable publiée le 25 avril 2025 ;

Vu l'avis n° 2025 / 91 / FERTIGHY / 3 du 4 juin 2025 relatif au projet de création d'une unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (80),

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

La Commission nationale du débat public prend acte du bilan de la concertation préalable des garants publié le 24 février 2025.

Article 2

La Commission nationale du débat public prend acte de la réponse du maître d'ouvrage publiée le 25 avril 2025.

Article 3

M. Jean Raymond WATTIEZ est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale du projet de création d'une unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (80).

Article 4

Le maître d'ouvrage transmettra à la Commission nationale du débat public les modalités envisagées de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 juin 2025.

Le président
M. Papinutti